


COMMUNIQUÉ DE PRESSE

23 novembre 2023

Rapport au Parlement fédéral : 180^e Cahier – partie III : politique budgétaire de l'État fédéral



Dans la partie III de son 180^e Cahier, la Cour des comptes fait rapport au Parlement de son examen de la politique budgétaire 2022 du pouvoir fédéral. Les objectifs et chiffres budgétaires prévus sont comparés aux réalisations. Le solde de financement de l'ensemble des pouvoirs publics s'élève à -3,5 % du PIB et le taux d'endettement à 104,3 %, soit des résultats plus favorables que les objectifs du programme de stabilité européen 2022-2025. Le solde budgétaire réalisé (-16,7 milliards d'euros) est plus favorable de 4,2 milliards d'euros que les estimations, surtout grâce à des recettes fiscales supérieures de 5,2 milliards d'euros (4,2 %) aux estimations, en raison d'une croissance nominale du PIB plus élevée que prévu. La Cour examine aussi dans quelle mesure les plans budgétaires, énergétiques et de relance décidés par le gouvernement en 2022 ont été réalisés.

EXÉCUTION DU BUDGET

Le solde de financement 2022 de l'ensemble des pouvoirs publics s'élève à -19,6 milliards d'euros, alors que le programme de stabilité européen 2022-2025 prévoyait -28,3 milliards d'euros. La dette publique s'élève à 578,1 milliards d'euros au 31 décembre 2022, ce qui représente un taux d'endettement moins élevé de 3,7 % par rapport à l'objectif de 108 % du programme de stabilité 2022-2025. La clause de sauvegarde, qui permet aux États membres de s'écarter temporairement de leur trajectoire d'ajustement budgétaire, était toujours activée en 2022. Elle ne sera en principe plus appliquée à partir de 2024.

RÉALISATION DU SOLDE DE FINANCEMENT 2022 DE L'ÉTAT FÉDÉRAL

En raison d'une augmentation des moyens et d'une diminution des dépenses, le solde budgétaire réalisé (-16,7 milliards d'euros) est supérieur de 4,2 milliards d'euros aux estimations.

Les recettes réalisées de 2022 en base de caisse s'élèvent à 134,3 milliards d'euros, soit 5,2 milliards d'euros (4,2 %) de plus que l'estimation, surtout grâce à l'impôt des personnes physiques (+2 milliards d'euros) et à l'impôt des sociétés (+2 milliards d'euros). L'écart par rapport à l'estimation s'explique notamment par une croissance nominale du PIB plus élevée que prévu (9,3 % au lieu de 6,4 %). Après déduction des recettes pour compte de tiers et des montants attribués aux autres pouvoirs publics, les recettes fiscales destinées au pouvoir fédéral s'élèvent à 57,9 milliards d'euros, soit 4,0 milliards d'euros de plus que le montant estimé.

En 2022, les dépenses s'élèvent à 81,2 milliards d'euros, dont 74,3 milliards d'euros de dépenses primaires et 6,9 milliards d'euros de charges d'intérêts de la dette publique. Les crédits approuvés

pour les dépenses primaires ont été sous-utilisés à raison de 1 milliard d'euros (1,33 %). En revanche, certains crédits, accordés lors du contrôle budgétaire, ont été insuffisants. Ainsi, lors du quatrième ajustement budgétaire, les crédits pour le SPF Économie ont dû être augmentés de 1,4 milliard d'euros afin de financer les dépenses supplémentaires engendrées par les primes énergétiques. Les charges d'intérêt de la dette publique ont aussi dépassé les crédits alloués de presque 0,4 milliard d'euros.

EXAMEN DE THÈMES BUDGÉTAIRES SPÉCIFIQUES

Mesures budgétaires décidées en 2022

Le gouvernement a pris des mesures pour environ 6,7 milliards d'euros et consenti 899,1 millions d'euros de dépenses supplémentaires dans le cadre d'initiatives politiques nouvelles. En outre, il a consacré 6,5 milliards d'euros à la limitation des effets des crises (énergie, Ukraine, inflation et covid-19) et 203,6 millions d'euros aux plans de relance. Les efforts budgétaires (économies et recettes nouvelles) s'élèvent à 647,2 millions d'euros. Le produit estimé du mini-tax shift atteint 225 millions d'euros. Le nombre important de mesures réparties entre les SPF/SPP et l'absence d'un suivi centralisé et d'outils de suivi au niveau du gouvernement font en sorte qu'il n'est pas possible de déterminer les réalisations d'un bon nombre de mesures. L'évaluation de leur incidence budgétaire réelle s'en trouve compliquée. Pourtant, la Cour des comptes estime que l'évaluation de l'incidence réelle est nécessaire à une gestion budgétaire efficace.

Mesures énergétiques

La Cour des comptes estime que les mesures du gouvernement pour limiter les effets de la hausse des prix de l'énergie devaient engendrer un coût d'environ 5,6 milliards d'euros. La hausse des recettes de TVA devait atteindre environ 2 milliards d'euros et être utilisée pour financer ces mesures de soutien. Le coût net des mesures devait donc s'élever à 3,6 milliards d'euros en 2022. Toutefois, comme le SPF Finances n'a pas suivi l'incidence des mesures sur les recettes fiscales, ce coût ne peut pas être déterminé avec certitude.

Mesures de relance

Plans de relance européens et fédéraux

En 2021, l'Union européenne a créé la Facilité pour la reprise et la résilience (FRR) afin de soutenir la relance économique et d'assurer la résilience des États membres après la pandémie de la covid-19. Dans ce cadre, 4,5 milliards d'euros ont été alloués à la Belgique. En juillet 2023, la Belgique a déposé un plan adapté, qui tient compte des ressources de la FRR finalement disponibles pour la Belgique. Pour l'État fédéral, la baisse de l'enveloppe s'élève à 295,45 millions d'euros, à compenser par un prêt de la FRR et le recours aux fonds propres de l'État fédéral.

Plan pour la reprise et la résilience – projets fédéraux

Le PRR initial comporte, à l'échelon fédéral, 37 projets d'investissements et 15 projets de réformes pour un budget de 1,25 milliard d'euros, dont 954 millions d'euros financés par la FRR. Le versement des tranches est conditionné à la réalisation de jalons et cibles. Seul un préfinancement de 770 millions d'euros, dont 162 millions d'euros pour l'État fédéral, a été versé en 2021 à la suite des retards intervenus dans la réalisation de certains jalons.

Plans de relance fédéraux

Le pouvoir fédéral finance trois plans d'investissement à l'aide de moyens purement fédéraux, à savoir le plan pour la reprise et la résilience+ (PRR+) (0,4 milliard d'euros), le plan fédéral de

redémarrage et de transition (PRT) (1 milliard d'euros) et le plan de transition énergétique (PTE) (1,2 milliard d'euros).

La Cour des comptes constate que l'absence de suivi centralisé de ces plans permet difficilement de calculer les moyens déjà affectés et à quels projets ils sont destinés. Il empêche également de savoir dans quelle mesure les trois plans sont réalisés, d'autant plus que les crédits supplémentaires sont souvent octroyés par tranches et viennent s'ajouter aux crédits destinés au fonctionnement journalier des départements. La Cour constate également des retards significatifs pour certains projets qui risquent de ne pas être achevés dans les délais fixés.

Informations pour la presse

La Cour des comptes contrôle les finances publiques fédérales, communautaires, régionales et provinciales. Elle contribue à améliorer la gestion publique en transmettant aux assemblées parlementaires, aux gestionnaires et aux services contrôlés des informations utiles et fiables, résultant d'un examen contradictoire. Organe collatéral du Parlement, la Cour travaille de façon indépendante des pouvoirs qu'elle contrôle.

Le rapport « 180^e Cahier – partie III : politique budgétaire de l'État fédéral » a été transmis au Parlement. Ce rapport, la synthèse et ce communiqué sont disponibles sur [courdescomptes.be](https://www.courdescomptes.be).